

Et la cour fait de plus rapport qu'à l'audition de la cause, devant l'honorable M. le juge *Johnson*, il a été prouvé que des actes de corruption avaient été commis à l'élection et durant l'élection, savoir, de novembre 1874, par des agents du dit *Lemuel Cushing*, junior, le candidat, plus tard défendeur en cette cause, quelques-uns de ces actes à sa connaissance personnelle et de son consentement, et d'autres hors de sa connaissance et sans son consentement. Ces actes de corruption de la part des agents, commis à la connaissance et du consentement du défendeur, consistaient dans le paiement par eux, en octobre et en novembre 1874, de dettes et de dépenses illégales par eux contractées durant l'élection de janvier 1874 pour promouvoir la dite élection à laquelle le dit *Lemuel Cushing*, le jeune, était candidat; et le défendeur, quand ces paiements ont été faits, en a eu connaissance, et en connaissait la nature et la cause.

Il a été prouvé dans la cause que les personnes suivantes se sont rendues coupables d'actes de corruption à l'élection annulée par le jugement sus-mentionné de M. le juge *Johnson*, savoir: *James Cushing*, *Robert Meikle*, *Thomas C. Noyes*, *Alexander Beaton*.

Il n'a pas été prouvé que la corruption avait été exercée à un haut degré à l'élection en question de novembre 1874; cette élection a été conduite beaucoup plus honnêtement que la précédente de janvier 1874, qui a été annulée par le jugement du 6 octobre 1874.

La cour transmet ci-jointe une copie des témoignages pris dans cette cause.

R. MACKAY,
J. C. S.

PUISSANCE DU CANADA, }
District de *Montréal*, }
Cour de Révision. }

(Acte des Elections Contestées de la Puissance, 1874.)

District Electoral d'Argenteuil.

Vendredi, le 5ème jour de novembre mil huit cent soixante et quinze.

PRÉSENTS :

L'honorable M. le Juge MACKAY,
" " TORRANCE,
" " BEAUDRY.

No. 1.

THOMAS OWENS, marchand, et RINALDO FULLER, cultivateur et propriétaire de moulin, tous deux du township de *Chatham*; EDWARD JONES, gentilhomme, et CHARLES WALES, marchand, tous deux de la paroisse *St. André*; WILLIAM McOUAT et PAUL DOIG, tous deux cultivateurs de *Lachute*, paroisse *St. Jérusalem d'Argenteuil*, tous du comté d'*Argenteuil*, dans le district de *Terrebonne*, dans la province de *Québec*,

Pétitionnaires,

vs.

Lemuel Cushing, le jeune, de la cité de *Montréal*, dans le district de *Montréal*,
écuyer, avocat,

Défendeur.

La cour, siégeant maintenant comme cour de révision, ayant entendu les parties par leurs avocats respectifs sur le jugement rendu dans cette affaire par l'hon. *Francis G. Johnson*, l'un des juges de la Cour Supérieure de cette province, à *St. André*, le 21 juillet 1875; ayant examiné les procédures dans la dite affaire, et mûrement délibéré;